

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies qui nous permettent de vous proposer des services et une offre adaptés à vos centres d'intérêts. En savoir plus.

l'Opinion Accès abonné de *Jean-pierre Sueur*

Travail bien fait

Jean-Jacques Urvoas : « Faire la loi, c'est aussi la contrôler »

Le président PS de la commission des Lois de l'Assemblée nationale, Jean-Jacques Urvoas, souhaite que le Parlement évalue les textes qu'il vote



Publié le lundi 14 septembre à 18h22 - Mis à jour le samedi 19 septembre à 18h30

Par Caroline Vigoureux

@CaroVigoureux

Face à la propension du gouvernement à déposer des amendements significatifs au dernier moment, vous avez demandé aux membres socialistes de la commission des Lois de ne plus les voter. Pourquoi ?

C'est effectivement une doctrine que j'ai proposée. Le seul temps compressible ne doit pas être celui du Parlement. Les députés vivent de plus en plus mal le fait d'être court-circuités et se plaignent de ne pas légiférer dans de bonnes conditions. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité. Nous n'interdisons pas au gouvernement de déposer des amendements mais nous refuserons, par principe, les amendements importants de dernière minute. Je préfère poser cette règle saine et imaginer qu'il y aura quelques exceptions que l'inverse.

Cette habitude du gouvernement traduit-elle, selon vous, une impréparation ?

Entre le moment où le texte est déposé et celui où il est discuté, il peut se passer du temps. Donc il n'est pas anormal que le gouvernement l'ajuste. Le principe d'un article additionnel n'est pas en lui-même choquant. Cela devient agaçant quand c'est systématique. Le recours à l'amendement permet aussi au gouvernement de détourner la procédure puisque son texte ne passe pas devant le Conseil d'état. Cette tentation doit parfois traverser les cabinets ministériels qui ne sont pas sûrs de la solidité juridique de leur écriture. Troisième hypothèse, l'amendement porte sur des dispositions qui ne sont pas faciles à

accepter pour la majorité. En déposant des amendements au dernier moment, on contourne la négociation avec le groupe socialiste. La majorité se retrouve alors dans une situation triplement pénalisante : elle est frustrée par l'absence de négociations, obligée par solidarité politique avec le gouvernement de voter les amendements et attaquée par l'opposition qui critique, à bon droit, ces mauvaises façons de fonctionner.

En juillet, le Conseil constitutionnel a retoqué nombre d'articles de loi, considérant qu'il s'agissait de cavaliers législatifs qui n'avaient rien à faire dans ces textes...

La loi Macron s'appelle « loi relative à la croissance et à l'activité ». Un contenu aussi hétéroclite aurait dû conduire à davantage de souplesse du juge constitutionnel. Son raisonnement sur les cavaliers a parfois été lapidaire et je le trouve discutable. Tout ça montre en tout cas que moins il y aura d'articles additionnels, plus nous nous préserverons de ce genre de débats. Les articles additionnels transforment les textes en « voitures-balais législatives ».

Qui est responsable de ce dysfonctionnement ?

Tout le monde ! Les parlementaires sont les premiers à vouloir introduire des dispositions hors sujet. On ne peut pas demander au gouvernement d'être lui seul vertueux et nous de ne pas l'être. L'exécutif a aussi une pression qui est justifiée. Ce n'est pas de la mauvaise volonté. Mais nous nous retrouvons face à une « obésité législative ».

En termes de bonne écriture de la loi, la loi Macron n'est-elle pas aussi un parfait contre-exemple ?

Je ne peux pas dire que c'était un contre-exemple vu le comportement plutôt vertueux du ministre vis-à-vis des parlementaires. Souvent, ce sont les cabinets qui décident de ce qui est possible ou non et il arrive que les ministres ne s'en émancipent pas. Ce n'était pas le cas d'Emmanuel Macron. Il est venu en commission pendant extrêmement longtemps et a accepté de discuter sans avoir un cadre préformaté. Il a parfois été contre l'avis des personnes qui l'entouraient parce que les amendements lui paraissaient de bon sens. Compte tenu du déroulement de la législature, il s'agissait de l'un des derniers grands textes en matière économique. Donc il y avait un effet d'opportunité qui devait être saisi. Le texte n'a connu que 17 censures de cavaliers législatifs. Au regard de la totalité de la loi, ce n'est pas substantiel.

Qu'attendez-vous de cette session extraordinaire ? Quel doit être le rôle du Parlement durant la seconde moitié du quinquennat ?

Nous n'évaluons pas les lois, c'est une spécificité française. Une fois qu'un texte

est voté, nous considérons qu'il fonctionne. Le travail de la majorité aujourd'hui doit être de s'assurer que les lois votées produisent les effets attendus. Je vais donc faire en sorte que tout le travail de contrôle de la commission des Lois porte sur ce que nous avons initié depuis trois ans. Faire la loi, ce n'est pas simplement la voter, c'est aussi la contrôler.